

RUSTENHART



Près de chez vous n° 119/2021

MAIRIE

2 rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
Tél. 03.89.49.45.06. - Fax 03.89.49.94.42.
accueil.rustenhart@alsacefibre.fr
www.rustenhart.fr
Le lundi de 10H à 12H.
Le mercredi de 16H à 18H.
Le jeudi de 10H à 12H et de 16H à 18H

GROUPE SCOLAIRE

École : Tél. 03.68.61.05.11.
Périscolaire : Tél. 03.89.49.90.24.

ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme COLOTTI
Tél. 03.89.81.13.33.
Audrey SCHUH (pôle gérontologique)
Tél. 03.89.49.67.20.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

2 rue du Rhin à FESSENHEIM
Tél. 03.89 72.27.77.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3b rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
<https://rustenhart.bibenligne.fr/>
bibliotheque.rustenhart@gmail.com
Mercredi : 9h30 - 11h00
Jeudi : 16h00 - 18h30
Samedi : 10h00 - 12h00

PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - www.3237.fr

CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

Hirtzfelden : Tél. 06.43.31.84.54.
Niederhergheim : Tél. 03.89.49.41.39.
Fessenheim : Tél. 03.89.48.58.38.
Dessenheim : Tél. 06.80.65.99.81.

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU
17 Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro unique européen

✓ PERMANENCE & ACCUEIL MAIRIE

M. le Maire vous accueillera de 8h30 à 12h :

- ✓ Sans rendez-vous, les samedis 10 et 17 avril et les 15 et 22 mai 2021
- ✓ Avec rendez-vous, le mercredi 21 et jeudi 22 avril 2021 et le vendredi 21 et mardi 25 mai 2021

Merci d'y respecter toutes les consignes présentes et notamment, celles de la distanciation physique et du port du masque.

✓ DÉCHETS VERTS

Le dépôt des déchets verts à RUSTENHART sera ouvert à compter du samedi 03 avril de 10h à 12h.

✓ RECYCLAGE DES CARTOUCHES D'ENCRE



Un point de collecte pour le recyclage des cartouches d'encre est à votre disposition dans le hall d'accueil de la mairie, accessible aux horaires d'accueil.

✓ RALLYE DE PÂQUES

Nous vous rappelons que l'école de Rustenhart propose un Rallye de Pâques du **22 mars au 9 avril 2021**.

Les élèves des 4 classes des écoles avec l'ensemble de l'équipe pédagogique vous offrent une promenade ludique à travers le village !

Vous découvrirez au fil des arrêts : décorations, énigmes et indices ... Trouverez-vous la citation à compléter ?

Applaudissons l'excellent travail réalisé pour orner notre village et nous divertir.



✓ JOURNÉE CITOYENNE

Nous vous rappelons que, si vous avez des projets, des idées ou si vous souhaitez-vous former une équipe, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie **avant le 15 avril 2021**, soit en laissant un mot dans la boîte aux lettres soit via l'adresse mail accueil.rustenhart@alsacefibre.fr.

Toutes les idées seront prises en compte et analysées en termes de faisabilité.

✓ MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX

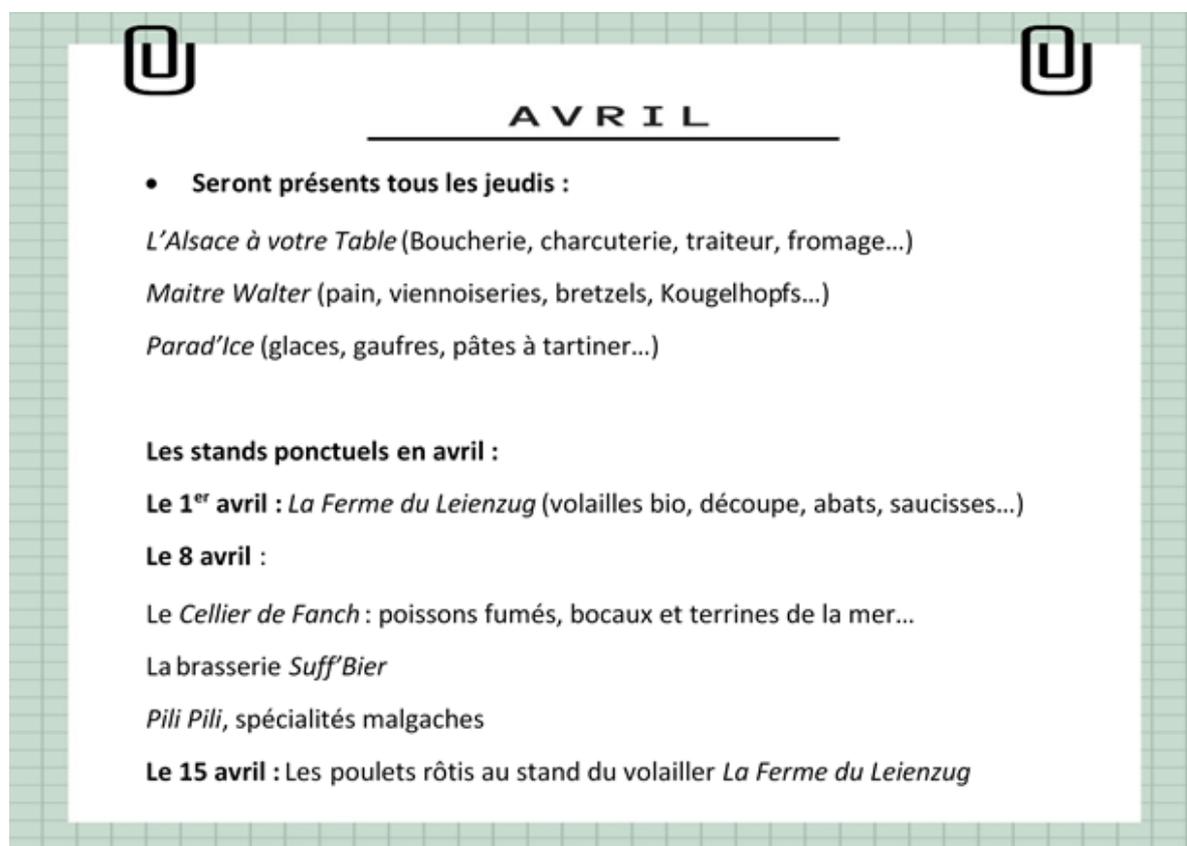
En raison du passage du couvre-feu à 19h, nous avons le plaisir de vous annoncer que le marché retrouve ses horaires habituels dès jeudi 25 Mars à savoir **16h / 19h**.

Bon nombre d'entre vous ont regretté l'absence de maraîcher sur le marché depuis l'entrée de l'hiver. Nous vous demandons encore un peu de patience : le maraîcher reviendra dans quelques petites semaines avec des légumes de saison, prêts à s'accorder avec les autres produits du marché !

Le volailler de La Ferme du Leienzug sera désormais présent les 1er et 3e jeudis du mois.

Vente de miel : Madame FINGER ne sera plus présente au marché à partir du 1^{er} avril prochain. Elle reviendra en septembre. Les personnes qui désirent acheter du miel pourront lui passer commande au 06.83.12.39.00 ou par mail chantal.finger@orange.fr. Il sera possible de récupérer la commande auprès du stand Parad'Ice.

Voici les stands qui seront présents au marché Place de l'Eglise dans les prochaines semaines :



AVRIL

- **Seront présents tous les jeudis :**
 - L'Alsace à votre Table* (Boucherie, charcuterie, traiteur, fromage...)
 - Maitre Walter* (pain, viennoiseries, bretzels, Kougelhopfs...)
 - Parad'Ice* (glaces, gaufres, pâtes à tartiner...)

Les stands ponctuels en avril :

- Le 1^{er} avril :** *La Ferme du Leienzug* (volailles bio, découpe, abats, saucisses...)
- Le 8 avril :**
 - Le Cellier de Fanch* : poissons fumés, bocaux et terrines de la mer...
 - La brasserie Suff'Bier*
 - Pili Pili*, spécialités malgaches
- Le 15 avril :** Les poulets rôtis au stand du volailler *La Ferme du Leienzug*

✓ BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la bibliothèque sont heureux de pouvoir à nouveau vous accueillir les jeudis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h.

Quelques consignes pour accéder à la bibliothèque : maximum 2 personnes ou 1 famille à la fois et porter un masque et se désinfecter les mains à l'entrée.



Suite à l'incendie d'un des Datacenter de OVH à Strasbourg, le portail ainsi que le logiciel ne sont toujours pas accessibles. Les prêts de livres seront limités à 5 ouvrages par personne, le temps de la remise en service.

Vous pouvez toujours prendre contact avec la bibliothèque ou effectuer des réservations (maximum 5) par mail bibliotheque.rustenhart@gmail.com

✓ ENTREPRISES ET GITES A RUSTENHART

En vue d'une mise à jour du site internet de la commune de RUSTENHART, nous souhaiterions y répertorier les entreprises dont l'activité **est exercée à Rustenhart**, ainsi que la liste **des gîtes** proposés dans la commune. Pour être publié sur le site vous devez disposer d'un n° SIRET ou SIREN.

Si vous êtes intéressés, veuillez compléter le bulletin en page 8 et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou communiquer simplement les renseignements demandés à l'adresse mail publicationrust@gmail.com au plus tard pour le **30 mai 2021**.

✓ CAFÉ DES PARENTS

En raison du contexte sanitaire, l'équipe municipale et les parents organisateurs sont au regret de reporter notre premier café des parents, initialement prévu le mardi **6 avril au soir**. Nous vous donnons rendez-vous le mardi 18 mai de 19h30 à 21h30 pour échanger autour du thème "*Dépêches-toi ! Quel rythme pour nos enfants*".

En cas de poursuite du couvre-feu, le café des parents sera maintenu et se déroulera en visio-conférence. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

✓ APER

L'Association des Parents d'Elèves de Rustenhart (APER) souhaite remercier l'ensemble des personnes ayant commandé du fromage lors de ses deux dernières ventes.

Ces actions permettent à notre association de financer du matériel, des sorties pour les écoliers de notre village. Cette année, l'APER a pris en charge l'ensemble des séances de méditation dispensées de la petite section au CM2. Sans vous cela ne serait pas possible alors.... Un grand merci !

Si vous souhaitez vous investir dans une association, l'APER cherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Cédric SAIDANI, président ou Eugénie THERY, secrétaire.

Pour finir, surveillez bien vos boîtes aux lettres. L'APER organise une nouvelle vente... de plants et de fleurs. A très vite pour de nouvelles aventures !

✓ DÉCHÈTERIES

En raison des contraintes sanitaires actuelles, la Communauté de Communes rappelle que le nombre d'utilisateurs en simultané sur chaque site de déchèterie est limité.

L'arrivée des beaux jours invite au jardinage et au bricolage. Une forte affluence est déjà constatée dans les déchèteries.

Pour rappel : les files d'attente ne sont plus prises en charge après l'heure de fermeture des déchèteries.

Il est demandé aux habitants de rester courtois avec les gardiens des déchèteries qui appliquent le règlement de la collectivité.

Parallèlement, durant le week-end Pascal, nous vous informons que les tournées de vidage des PAV sont décalées d'une journée (de lundi à mardi et de mardi à mercredi). Aussi, en cas de saturation des conteneurs, il est demandé aux usagers de bien vouloir reporter leur dépôt ou de se rendre sur un PAV moins sollicité.

Nous rappelons que tout dépôt à côté des bennes est considéré comme un dépôt sauvage et est passible d'amendes pouvant atteindre 1500 €.

L'ensemble des déchèteries du territoire Pays Rhin-Brisach (à Biesheim, Blodelsheim, Dessenheim et Heiteren) seront fermées le vendredi 2 et le lundi 5 avril 2021.

IDEES SORTIES / LOISIRS

❖ PROGRAMMATION D'AVRIL DU MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE ET D'ETHNOGRAPHIE DE COLMAR

➤ INSECTES, shooting en Alsace : du 20 mars au 20 juillet 2021

Concours photo faisant appel à l'observation du monde des insectes, à la sensibilité, à l'imagination et à l'esprit créatif. Le concours est individuel mais le participant peut se faire accompagner dans son projet par un professeur. Le participant peut utiliser un appareil photo ou un smartphone pour sa prise de vue.

Thème : Prendre un insecte en photo dans son milieu. Le cliché doit être pris en Alsace. Noter le nom de l'insecte, le lieu, la date et l'horaire. Retoucher la photo par un travail graphique original : insertion de dessin, découpage, fond modifié, etc. Signer la photo retouchée en bas à droite. Si la photo est retouchée manuellement, la scanner. Mettre votre nom sur la légende de la photo.

Choisir un titre pour la photo retouchée et répondre à la question : Pourquoi cet insecte et cette mise en scène ?
- Chaque participant doit envoyer une photographie originale avec les données naturalistes et la photographie retouchée avec un titre et la réponse à la question. Les photographies doivent être transmises en format jpeg au minimum en 300dpi.

- Shooting ouvert aux jeunes entre 6 et 25 ans, domiciliés en Alsace.

- 3 prix pour 4 catégories et un Grand Prix toutes catégories confondues : Enfants âgés de 6 à 10 ans ; enfants âgés de 10 à 13 ans ; Jeunes âgés de 14 à 18 ans ; Jeunes âgés de 19 à 25 ans.

La participation se fait obligatoirement en ligne, à l'adresse communication@museumcolmar.org

Indiquer votre nom, prénom, âge et établissement scolaire fréquenté et le cas échéant, le nom du professeur qui a accompagné votre projet.

Informations concernant les modalités, les droits d'auteur, les prix :
<https://www.museumcolmar.org/actualites/insectes-shooting-alsace>

➤ Sortie naturaliste : LES INSECTES DU PRINTEMPS : le 11 avril à 10h.

Découverte et inventaire des insectes dans le secteur du château du Hohlandsbourg non loin de la ferme Saint Gilles de Wintzenheim. Sortie guidée par Thomas DOUTRE, responsable des collections entomologiques du musée et administrateur de la SHNEC, Président de l'Association Haies vives d'Alsace.

Les prélèvements seront effectués à l'aide de filets et de boîtes d'observation mis à disposition par la SHNEC. Les observations seront également consignées photographiquement. Aucun spécimen ne sera conservé, tous les insectes observés seront relâchés dans leur milieu. Les données relevées par les participants sont transmises à Faune Alsace dans le but d'affiner les informations relatives à l'aire de répartition des espèces observées.

20 participants au maximum, 5 personnes par guide. Gratuit. RDV 10h parking de la ferme Saint-Gilles, route des 5 Châteaux à la sortie de Wintzenheim.

Ouvert à tout public, enfants et adultes.

Inscription obligatoire au musée, au 03 89 23 84 15 ou contact@museumcolmar.org

➤ Atelier vacances, jeune public : NATURE, CLICK, COLLECT AND CONNECT ! Du 03 mai au 05 mai 2021

Pars à l'aventure afin de découvrir l'environnement et la nature au musée et sur le terrain !

Les sorties seront l'occasion d'apprendre la photographie, le dessin naturaliste ou encore de fabriquer un herbier. Ces méthodes te permettront de collecter des données naturalistes afin de les mettre en ligne et de les conserver. Apprends également à te servir de certaines applications qui te permettent d'identifier les espèces en un clic ! Tu pourras également participer à un concours photo, et gagner peut-être un des nombreux prix !

- Maximum 12 enfants. Tarif : 90 € les 3 jours complets. RDV au musée. Pique-nique à prévoir.

- Inscriptions obligatoires en remplissant le formulaire en ligne :

<https://www.museumcolmar.org/activites/nature-click-collect-and-connect>

*Informations complémentaires au musée par téléphone au 03 89 23 36 12
ou auprès de Delphine ETIENNE delphine.etienne@museumcolmar.org*

➤ Atelier interactif LE POTAGER PARESSEUX en visio

Samedi 10 Avril 2021



Vous souhaitez faire un potager sans effort ?
Cet atelier interactif en visio est fait pour vous !
Découvrez les techniques pour produire en abondance des légumes plus que bio.
Sans compost, sans travail du sol, sans buttes mais aussi sans engrais et sans pesticides,
un potager 100% naturel tout simplement en vous adaptant au rythme de la plante.
Cet atelier à distance se fera sous forme de questions réponses où vous approfondirez
vos connaissances pour jardiner en coopération avec le vivant.

- Atelier en visio conférence en direct du jardin de la maison de la nature de 9h 12h, filmé par des professionnels
- Sur inscription uniquement, attention places limitées
- Avec Didier HELMSTETTER
- En diffusion sur TLB (télé locale de Biesheim)

<https://www.vieuxcanal.eu/activites/activites-grand-public.htm>

Informations complémentaires sur le site de la Maison de la Nature – Activités – Grand public

❖ Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach



La ComCom organise des balades horticoles le 5 juin après-midi à Volgelsheim, le 18 septembre matin à Roggenhouse et le 16 octobre matin à Hettenschlag.

Le regard expert et bienveillant d'Eric CHARTON, spécialiste du jardinage au naturel, permettra aux participants de découvrir des merveilles insoupçonnées près de chez eux.

Cette animation se déroulera intégralement en extérieur (port du masque et respect des gestes barrières obligatoires).

Limite de 15 participants par date

Inscription gratuite et obligatoire auprès d'Océane HIRTZ

par mail : oceane.hirtz@paysrhinbrisach.fr ou par téléphone au 03 89 71 94 22.

CONFERENCES / DEBATS

✓ Visioconférence : RENCONTRE DES FUTURS ET JEUNES PARENTS Mardi 27 avril 2021 à 19 h 00

L'Association Petite Enfance du Centre Hardt propose aux parents d'un enfant de moins de 6 mois ou futurs parents, de trouver des réponses à vos questions, à l'occasion d'une rencontre animée par des professionnelles de la Petite Enfance du territoire, une infirmière du Conseil Départemental et un travailleur social de la CAF.

Inscription : 03 89 83 72 91 ou asso-papouille-pirouette@hotmail.fr

DIVERS

✓ ÉQUIPES D'ANIMATEURS POUR L'ÉTÉ 2021



Dans la perspective des vacances scolaires d'été, la Fédération des Foyers Club d'Alsace recrute fortement sur tout le département accueils de loisirs vacances. Titulaire du BAFA ou en cours de formation ou d'un autre diplôme donnant l'équivalence (CAP Petite Enfance, CQP), si vous souhaitez encadrer un accueil de loisirs sans hébergement ou un séjour de vacances, vous pouvez proposer votre candidature directement auprès de l'association par mail : recrutementalsh@mouvement

Plus d'information : www.fdfc68.org - courriel : fdfc68@mouvement-rural.org

✓ DÉPISTAGE ITINÉRANT DE LA RÉTINOPATHIE DIABÉTIQUE

Les personnes diabétiques sont confrontées à plusieurs types de maladies invalidantes, dont la rétinopathie. Caractérisée par une atteinte progressive de la rétine, cette maladie reste sournoise et aucun signe n'est visible au début, jusqu'à ce que des troubles visuels apparaissent. A ce stade, la maladie est complexe à traiter.

Dans le cadre du programme de dépistage itinérant de la rétinopathie diabétique RETINOEST, vous pourrez être accueilli le **lundi 12 avril 2021** toute la journée à NEUF-BRISACH dans les locaux de l'ancien cabinet médical, au 7 rue de l'Eglise pour un dépistage.

Vous pouvez prendre rdv auprès du secrétariat de notre programme RETINOEST au 06.17.14.69.52, le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 13h30 à 16h00.

Information : Mme Edith RIEFFLE

Infirmière référente du Haut-Rhin Programme RETINOEST- Tél :07.49.56.95.49

✓ SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)



Le SNU s'adresse à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans. Il vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Pendant deux semaines, les jeunes participent à un séjour de cohésion : un moment de vie collective en dehors de leur département d'origine. Puis, pendant deux autres semaines, ils s'engageront auprès d'une association, d'une administration ou d'un corps en uniforme pour réaliser leur mission d'intérêt général (MIG). Enfin, s'ils le souhaitent, ils pourront poursuivre l'aventure avec une période d'engagement de 3 mois minimum.

Le SNU a pour objectif de transmettre un socle républicain, de renforcer la cohésion sociale, de développer une culture de l'engagement et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Sept thématiques sont abordées durant les sessions : Activités physiques, sportives et de cohésion -Citoyenneté et institutions nationales et européennes - Découverte de l'engagement - Développement durable et transition écologique et solidaire - Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits - Culture et patrimoine - Défense, sécurité et résilience nationales.

Inscription possible du 4 janvier au 20 avril 2021.

Vous trouverez plus d'informations sur les étapes clés du Service national universel sur : snu.gouv.fr

Les mots clés pour fêter Pâques à Rustenhart en alsacien

Pâques est l'une des grandes fêtes traditionnelles en Alsace. Comme Noël, elle est liée à un contexte chrétien. Certaines de ces traditions sont désormais partagées par tous : c'est avant tout une fête familiale. Il existe de nombreuses traditions alsaciennes concernant Pâques. Voici quelques mots-clés pour toutes celles et ceux qui attendent d'aller à la chasse aux œufs !



Oschterputz : le nettoyage de printemps.

Rituel traditionnel alsacien qui illustre le renouveau à l'approche du printemps. Un grand nettoyage de fond en comble de la maison... qui doit d'ailleurs déjà être fait puisque Pâques est déjà à nos portes !



D'r Osterhàas : le lièvre de Pâques.

Ce personnage traditionnel de l'Est de la France (ailleurs on parle de lapin) vient d'Allemagne et remonte vraisemblablement au XVème siècle, où il reprend la même symbolique de fertilité que les œufs. C'est lui qu'attendent tous les enfants le matin de Pâques. Certains posent un nid douillet au jardin pour que le Oschterhàas y dépose les œufs.



'S Oschtere : l'œuf de Pâques.

Le printemps est source de renouveau. Dans l'Antiquité, Egyptiens et Romains offraient déjà des œufs peints au printemps. Cette tradition est transformée par la religion chrétienne. Au 4^e siècle, l'Eglise interdisant de consommer des œufs durant le Carême, ceux-ci étaient conservés pour être décorés et offerts à Pâques. Depuis la Renaissance, en Alsace, on utilise la technique de la cire perdue : un motif est dessiné à la cire d'abeille chaude puis coloré avec des teintures végétales. La cire est ensuite enlevée. Enfin au XIXème siècle, le cacao est devenu accessible à tous : les chocolatiers vont confectionner des œufs en chocolat.



'S Oschterlammala : l'agneau pascal.

Cet animal est encore un signe du printemps. Mais l'agneau « pascal » tire ses origines de la Pâque Juive (qui évoque le dernier repas pris par les hébreux avant la sortie d'Egypte, guidés par Moïse). Pour les chrétiens, le Christ est aussi appelé « agneau de Dieu ». En Alsace, la tradition utilise ce symbole sous forme de gâteau cuit dans un moule spécifique, et que l'on mange à Pâques. Il porte un ruban rouge, évoquant le sang du Christ, ou jaune, couleur de sa divinité.



'D Glocka : Les cloches

Pâques est une fête catholique encore très vivante en Alsace. Avec le dimanche des Rameaux, les catholiques entrent dans la Semaine Sainte qui s'achève avec la veillée Pascale, pendant la nuit du Samedi Saint au dimanche de Pâques et inclut le Jeudi Saint et le Vendredi Saint. Durant la Contre-Réforme au XVIème siècle, les paroisses catholiques ont arrêté de sonner les cloches avant Pâques pour se distinguer des Protestants et pour marquer le deuil de Jésus. Depuis, les cloches se taisent après le jeudi saint jusqu'au jour de Pâques. On raconte aux enfants qu'elles partent à Rome. Leur retour marque la résurrection du Christ. Dans certains villages on fait résonner des crécelles pour annoncer les offices à la place des cloches et pour chasser les mauvais esprits qui profiteraient du silence.



D'r Bålma : traduction littérale : la palme (feuillage).

Les chrétiens font traditionnellement bénir des feuillages le dimanche des rameaux. Ces rameaux de buis (de thuyas aujourd'hui) sont rassemblés sur un manche en bois et décorés de fleurs et de rubans en papier crépon. Les enfants vont planter ce Bålma au jardin, pour signifier au Oschterhàas qu'il peut y déposer des œufs. La version plus récente et déco en est l'arbre de Pâques : des branches ornées d'œufs et de décorations de Pâques égayent la maison.

Il faudra, cette année encore, prendre bien soin de vous et de vos proches lors des fêtes de Pâques... mais personne ne pourra vous priver de chocolats ! Joyeuses Pâques à toutes et à tous ! **En àlla a Scheni Oschtra!**



ENTREPRISES ET GITES A RUSTENHART

Raison sociale :

N° SIRET : ou n° SIREN :

Adresse :

68740 RUSTENHART

Tél. :

Activité exercée/proposée :

Personne à contacter :

Vous pouvez également joindre une carte de visite, un flyer ou votre logo.

COVID-19

Au 30 mars 2021, **19 départements doivent faire face à un nouveau confinement pour quatre semaines au moins.** Ces départements sont soumis à des mesures renforcées.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site du ministère de l'intérieur ou le site de la préfecture du département concerné par le déplacement que vous envisagez de faire.

De plus, un couvre-feu s'applique à l'ensemble du territoire national entre 19h le soir et 6h du matin avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements. Autrement dit :

- Les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive ;
- Les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h00.



Une nouvelle attestation de déplacement dérogatoire au couvre-feu est requise pour se déplacer entre 19h et 6h. Vous pouvez la télécharger

- sur le site du gouvernement, sur le site du Ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>
- sur l'application #TousAntiCovid#
- ou la recopier sur papier libre.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

DEDANS AVEC LES MIENS

(Zones avec restrictions sanitaires renforcées)

VIE SOCIALE



Je ne reçois pas chez moi.
Je ne me rends pas chez les autres.

TÉLÉTRAVAIL



Je télétravaille sauf impossibilité.

AÉRATION

J'aère
régulièrement
mon logement.



SORTIES



Je ne sors plus
après 19h, sauf
pour mon travail
ou une urgence
et avec une
attestation.

DEHORS EN CITOYEN

(Zones avec restrictions sanitaires renforcées)

GESTES BARRIÈRES

Je porte le masque
et je respecte les distances.



REPAS

J'évite de
manger ou de
boire si je ne
suis pas seul
ou avec les
personnes de
mon foyer.



MOTIF IMPÉRIEUX

Je ne quitte pas
ma région ou mon
département sauf
motif impérieux
ou professionnel,
justifié par
attestation.



SORTIES



Je peux sortir jusqu'à 19h
pour les motifs autorisés.

DÉPLACEMENT



Au-delà
de 10
kilomètres,
je dois avoir
une attestation
justifiant le
motif de mon
déplacement.

VIE SOCIALE



Je peux retrouver des amis
dehors, mais à 6 maximum
et en respectant les gestes
barrières.

Nous vous relayons le tableau. Par-contre, la plupart des gestes préconisés par le gouvernement pour les zones reconfinées sont aussi utiles dans les autres départements : chaque geste compte pour éviter la propagation ! Prenez soins des vôtres et aussi des autres !

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU (entre 19h et 6h)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

1. Activité professionnelle, enseignement et formation

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés

2. Consultations et soins

Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé

3. Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants

4. Situation de handicap

Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant

5. Convocation judiciaire ou administrative

Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance

6. Mission d'intérêt général

Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

7. Déplacements de transit et longue distance

Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances

8. Animaux de compagnie

Déplacements brefs dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Pour lutter contre l'épidémie,
téléchargez



**#Tous
AntiCovid**

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.